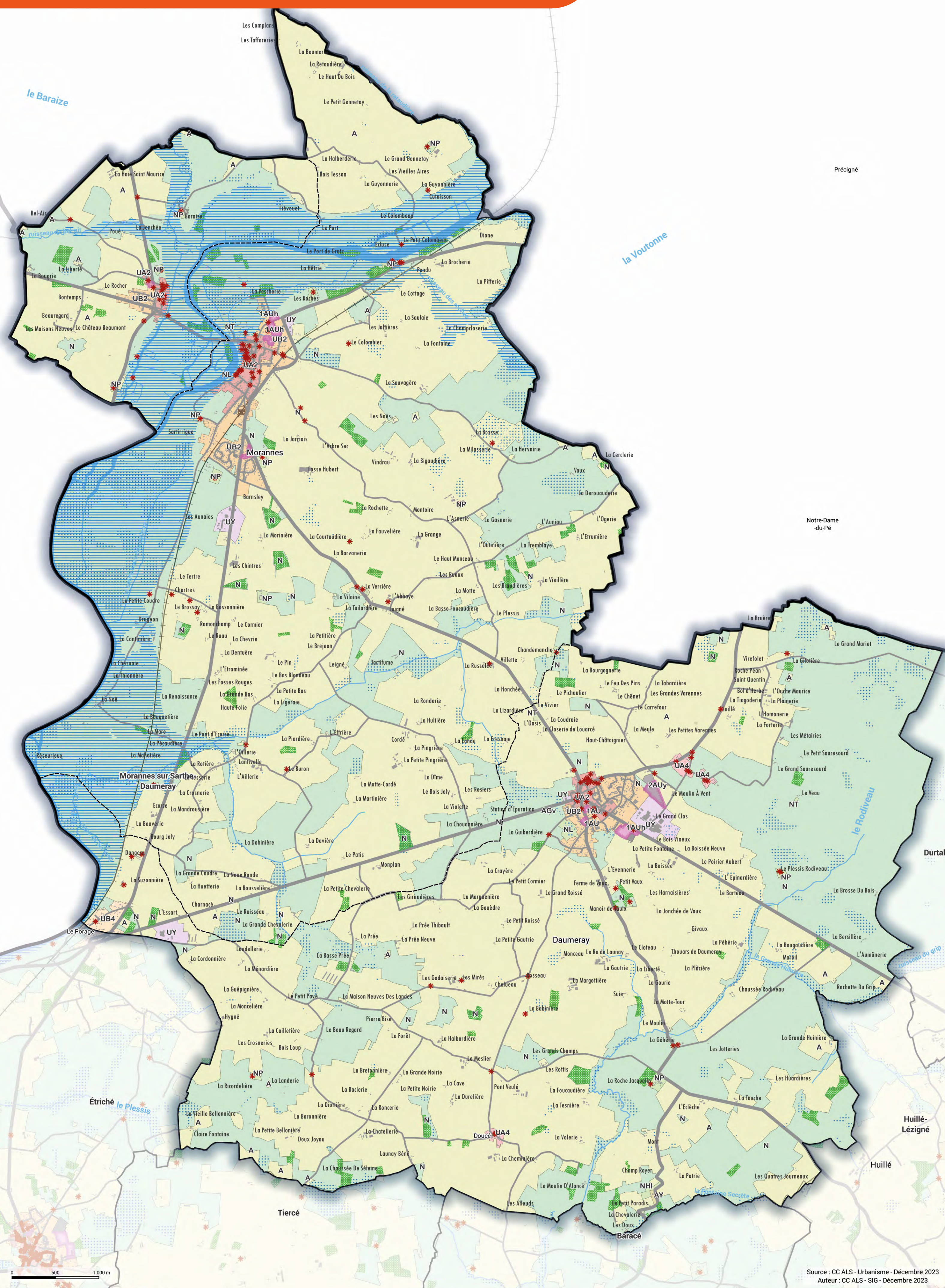
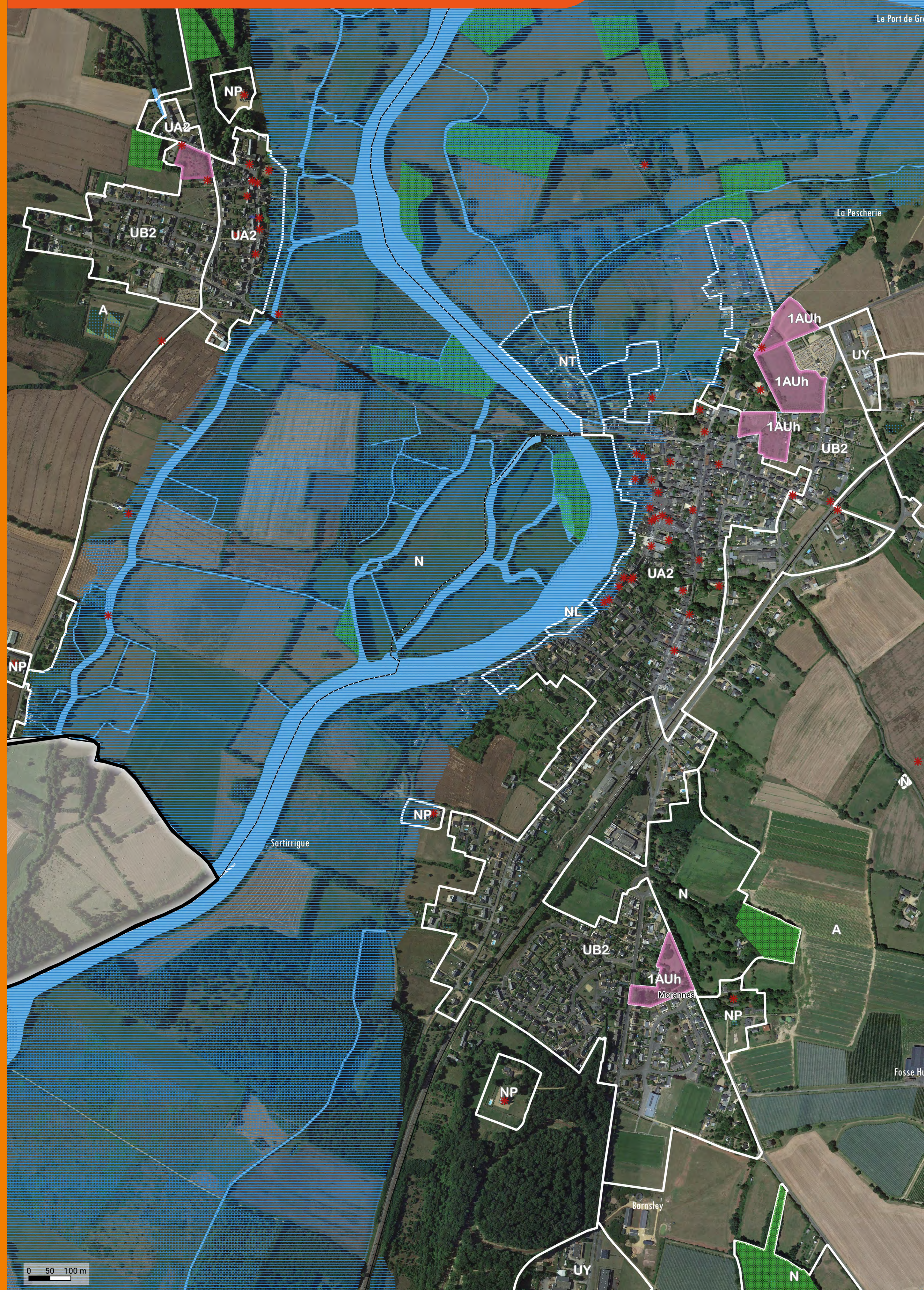


Illustration des déclinaisons réglementaires



Vue aérienne de zonage Morannes - Chemiré



Transport

- Autoroute
- Départementale
- Voie secondaire
- Voie ferrée
- Gare
- Périmètre CCALS

Prescription

- Eléments de patrimoine
- Espace boisé classé
- OAP
- Cavité souterraine
- PPRI
- Zone humide

Zonage PLUi

- A
- AGv - AP - AR - AY
- N
- NC - Ner - NL - NP - NT
- UA1 - UA2
- UA3 - UA4
- UB1
- UB2 - UB3 - UB4
- UY
- UZ1
- 1AU - 1AUd - 1AUe - 1AUh - 1AUy
- 2AUy - 2AU2

LÉGENDE

A : zone agricole - AGv : zone agricole dédiée à l'accueil des gens du voyage - AP : zone agricole protégée (paysage) - AR : zone agricole dédiée aux activités de recherche - AY : zone agricole dédiée aux activités économiques isolées - N : zone naturelle - NC : zone d'exploitations du sous-sol - NEr : zone de développement de projet d'énergies renouvelables - NL : zone naturelle de loisirs - NP : zone naturelle patrimoniale - NT : zone naturelle de tourisme - UA/UB : zone urbaine destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat - 1AUh : zone de développement destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat - 1AUd : zone de développement mixte - 1AUe : zone de développement dédiée aux équipements - UY/Uz : zone urbaine destinée aux activités économiques - 1AUy/2AUy : zone de développement économique - 2AU2 : zone de développement post PLUi.



3 669
habitants



1 804
logements



www.ccals.fr



**ANJOU
LOIR &
SARTHE**
communauté de communes